

N° 177.

Autorisation en faïence
de défendre les int. de
la C^{te} devant le Tribunal
communautaire.

pourvu le haïse communal a' donné lieu la copie d'une requête présentée au Tribunal ad-
ministratif de Morsy par le haïse WEBER Marcel, directeur, soumise à d'autres, pour chacun
et demandant à obtenir l'annulation d'une décision de refus de délivrance du
certificat de conformité de son immeuble et la cond'annat' du haïse aux rejets
de Conseil, après avoir entendu l'exposé du haïse,
ou les articles 330 et suivants du Code de l'Administration communale,
Ces derniers ont que la présentation de la WEBER ne peut qu'être repoussée
qu'en effet, la participation du propriétaire à l'effort d'équipement collectif dont
il bénéficie et bénéficiera n'a pas été satisfaisante,
Doit d'avis qu'il y a lieu de se dispenser contre l'Acte, émis par

Min. d'Adm. Loc. et Finances
2^{ème} Bureau
en pour
Réf. N° 17. 11. 11. 11
Morsy 11 22/11/69
pour le haïse
de la C^{te} chargé de l'Admin.
B. Paffard